

# **2015-UNAT-606, Hayek**

## Décisions du TANU ou du TCNU

En tant que question préliminaire, UNAT a constaté qu'il n'y avait pas de circonstances exceptionnelles pour justifier l'octroi de la requête de l'appelant en autorisation de déposer une réponse à la réponse du commissaire général et a rejeté la requête. Unat a jugé que les conclusions de l'UNRWA selon lesquelles la demande n'était pas à recevoir Ratione tempis parce qu'elle avait été déposée plus de trois ans après la réception de la décision de résiliation et que l'UNRWA DT n'avait pas de pouvoir discrétionnaire de renoncer au délai de réglementation de trois ans, était inattaquable. Unat a jugé que Unrwa dt a constaté correctement que la demande n'était pas à recevoir ratione materiae. Sur la demande du commissaire général pour une attribution de frais, Unat a jugé que si l'appel était frivole, il ne s'agissait pas d'un abus de processus et a donc refusé la demande d'attribution de frais. Unat a refusé l'appel et confirmé le jugement de l'UNRWA DT.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de résilier sa nomination. Unrwa dt a rejeté la demande comme une rationne materiae à recevoir et Ratione tempis.

## Principe(s) Juridique(s)

Une demande à Unrwa DT n'est pas à recevoir si elle est déposée plus de trois ans après la réception par le demandeur de la décision administrative contestée et de l'UNRWA DT n'a aucune discréption à renoncer à cette limite de délai.

## Résultat

Appel rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Hayek

## Entité

OSTNU

## Numéros d'Affaires

2015-706

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

10 Jun 2017

## President Judge

Juge Chapman

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Temporel (ratione temporis)

## Droit Applicable

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- Instruction de procédure No. 1

TANU Règlement de procédure

- Article 31.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 9.2

TCNU Statut

- Article 8.4

UNRWA Règlements du personnel de la région

- Article 11.3
- Article 11.4

UNRWA RdP TC

- Article 3.5

UNRWA Statut TC

- Article 2.5

## Jugements Connexes

2015-UNAT-579

2013-UNAT-389

2015-UNAT-558

2015-UNAT-551